

B & B

NOTAIRES

CRÉATEURS DE LIENS



LAURENT BERTHOMIEUX

Dossier n° 1040365 suivi par Véronique BREWAUX
ligne directe : 04 71 43 42 95
veronique.brewaux.15061@notaires.fr
SUCCESSION Lucienne FAYETTE née DANGUILHEN

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Laurent BERTHOMIEUX notaire de l'Office Notarial d'AURILLAC (15000), 33 avenue des Volontaires, associé de la Société par Actions Simplifiée "B&B Notaires", titulaire d'Offices Notariaux à AURILLAC et à PARIS, dont le siège social est à AURILLAC (Cantal), 33 avenue des Volontaires, atteste ce qui suit :

PERSONNE DECEDEE

Madame Lucienne Denise **DANGUILHEN**, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Jean-Louis André **FAYETTE**, demeurant à ARPAJON-SUR-CERE (15130) 6 rue du Four à Chaux.

Née à YTRAC (15130), le 15 septembre 1943.

Mariée à la mairie de YTRAC (15130) le 24 décembre 1966 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques **SERRES**, notaire à AURILLAC (15000), le 22 décembre 1966.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AURILLAC (15000), le 2 septembre 2023.

Donation entre époux

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques **SERRES**, notaire à AURILLAC, le 3 janvier 1973, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Madame Lucienne **DANGUILHEN** a fait donation au profit de son conjoint, qui a accepté, de tout ou partie de l'une des quotités disponibles qui seront permises entre époux par la législation en vigueur au jour du décès, soit de la pleine propriété de la quotité disponible ordinaire, soit d'un quart en pleine propriété et de trois quarts en usufruit, soit de l'usufruit, de tous les biens composant sa succession, le tout à son choix exclusif.

DÉVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Monsieur Jean-Louis André **FAYETTE**, retraité, demeurant à ARPAJON-SUR-CERE (15130) 6 rue du Four à Chaux.

Né à GENNEVILLIERS (92230) le 21 juillet 1945.

Veuf de Madame Lucienne Denise **DANGUILHEN**.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Commun en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

33 Avenue des Volontaires - 15000 Aurillac 8 Rue des Theils - 15310 Saint-Cernin

9 rue des Carmes - 15000 Aurillac | 4 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Phone 33 (0)4 71 48 60 60

b.b@notaires.fr

www.bbnotaires.fr

@bbnotaires

Fax 33 (0)4 71 48 75 70

Société par Actions Simplifiée "B&B Notaires" au capital de 295.000 euros, titulaire d'Offices Notariaux à Aurillac et à Paris, dont le siège social est à AURILLAC (15000), 33 avenue des Volontaires
Successeurs de Maîtres André VIDAL - François CIBRAND - François de TINGUY du POUËT - Jacques et Henri de SURREL - Adolphe et Jacques SERRES - Jean SEGUY - Henri LACANT - Claude BERTHOMIEUX
Membre d'une association agréée - Parking réservé à la clientèle au siège social - SIREN 345 325 195 - RCS Aurillac

Bénéficiaire légal, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession ou du quart en toute propriété de l'universalité des biens déterminés conformément aux règles de l'article 758-5 dudit Code.

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.

Héritières

Madame Hélène Denise Suzanne **FAYETTE**, professeur d'école, épouse de Monsieur Lilian Fernand Aristide **VIGNAU**, demeurant à BONS-EN-CHABLAIS (74890) 65 faubourg du puits.

Née à AURILLAC (15000) le 23 mai 1969.

Mariée à la mairie de BONS-EN-CHABLAIS (74890) le 22 mars 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Madame Geneviève Odile **FAYETTE**, infirmière, épouse de Monsieur Pascal **COMBES**, demeurant à HABSHEIM (68440) 7 rue Victor Hugo.

Née à AURILLAC (15000) le 22 juillet 1970.

Mariée à la mairie de AURILLAC (15000) le 18 août 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Madame Marie-Pierre Edith **FAYETTE**, sans profession, demeurant à LAMONTGIE (63570) 7 rue du Clos.

Née à AURILLAC (15000) le 18 mai 1972.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Ses enfants sont nés de son union avec son conjoint survivant.

Habiles à se dire et porter héritières ensemble pour le tout ou chacun pour un tiers, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par la Société par Actions Simplifiée "B&B Notaires", titulaire d'Offices Notariaux à AURILLAC et à PARIS, dont le siège social est à AURILLAC (Cantal), 33 avenue des Volontaires, le 25 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Laurent BERTHOMIEUX
N° de certificat :
5742F8041EDF1FF12193A74F

Fait à AURILLAC

Le 25 octobre 2023

